

FICHE D'INSCRIPTION Saison 2023-2024

☐ Adhérent 20)22/2023	☐ Nouvelle Adhési	on	
NOM de l'Adhérent				
	INFORMATION	S INSCRIPTIONS :		
L'inscription à l'association s	in d'adhésion, tisation annuelle, icat médical ou questionna catif de domicile à réception de ces 4 éléme nce d'essai par activité : la p hérent « souscrit » au proj n nombre de participants,	participation aux séances d' let associatif de l'ASSER. la priorité étant donnée au doit être renseignée et sign	e pour une saisor lessais ne vaut pa x inscriptions dé	n sportive. as inscription
□ ENFANT	☐ ADULTE	☐ FAMILLE	☐ BENEVOL	.E
TOTAL à Payer : MODE DE PAIEMENT				
	Montant	Nom Emetteur	Nb Chèques Maximum 6	Montant Chèque
☐ ESPECES				_
☐ CHEQUE				
☐ CHQ VAC./C. SPORTS				
□ СВ				
☐ PASS SPORT				
☐ CHEQUE CAUTION				

- Tarifs 2023 / 2024 -



CARTE ANNUELLE MULTI-ACTIVITES

		Tarifs		
Catégories	Activités	SORGUAIS	Ext.	
	Baby's	55 €		
PITCHOUN (0/2 ans)	P'tits lutins	55 €		
	P'tits lutins et Baby' s	105 €		
P'TITS (3 / 4 ans)		140 €	+ 15 €	
KIDS (5/7 ans)	Multi activités			
JUNIORS (8/11 ans)				
ADOS (12/15 ans)				
C'est l'âge de l'enfant au 31 a	lécembre 2023 qui est pris en compte			
ADULTES / SENIORS (16 ans et +)	Multi activités	140 €	+ 15 €	
Forfait FAMILLES (Parents et enfants) jusqu'à 3 personnes		380 €	+ 45 €	
Personne supplémentaire		70 €	+ 15 €	

CARTE ANNUELLE MONO-ACTIVITE

		Tarifs	
Catégories	Activité	SORGUAIS	Ext.
ENFANTS	2 mains	115 €	+ 10 €
Forfait FAMILLE Pour tous les membres de la famille (Parents-enfant)!	Escalade Famille	105 € + 10 €	
	Rando famille	65 €	7 10 €
	Rando / Acti Rando / Rando Découverte / Marche Baton	60 €	+ 10 €
	Tir à l'Arc Confirmés		
	Badminton		
ADULTES	Stand up Paddle avec matériel perso.*	p Paddle avec matériel perso.*	
	Escalade		
	Вохе	1	
	Modern' jazz	405.6	. 100
	Futsal	- 105 € + 10€	
	Tir à l'arc Loisirs		
	Volley		
	Danse en ligne		
	Danse de salon		

^{*} Location de Paddle à l'année 100 €



ADHESION 1 NOM et PRENOM: ☐ Pitchoun (0-2 ans) Age: ☐ P'tit (3 -4 ans) Date de naissance : Sexe: ☐ Kids (5-7 ans) Adresse: **Code Postal:** Ville: ☐ Junior (8-11 ans) ☐ Ado (12-15 ans) Téléphone : **Profession:** Mail: ☐ Adulte (16 ans et +) Responsable de l'enfant : **ACTIVITES CHOISIES + JOUR ACTIVITES CHOISIES + JOUR** CERTIF.MEDICAL/QUESTIONNAIRE SANTE □OUI □NON □FOURNIE L'ANNEE DERNIERE PASS SPORT □ **ADHESION 2** NOM et PRENOM: ☐ Pitchoun (0-2 ans) Age: Date de naissance : ☐ P'tit (3-4 ans) Sexe: Adresse: ☐ Kids (5-7 ans) Code Postal: Ville: ☐ Junior (8-11 ans) Téléphone : **Profession:** ☐ Ado (12-15 ans) Mail: ☐ Adulte (16 ans et +) Responsable de l'enfant: **ACTIVITES CHOISIES + JOUR ACTIVITES CHOISIES + JOUR** CERTIF.MEDICAL/QUESTIONNAIRE SANTE □OUI □NON □FOURNIE L'ANNEE DERNIERE PASS SPORT □ **ADHESION 3** NOM et PRENOM: ☐ Pitchoun (0-2 ans) Age: ☐ P'tit (3-4 ans) Date de naissance : Sexe: ☐ Kids (5-7 ans) Adresse: **Code Postal:** Ville: ☐ Junior (8-11 ans) Téléphone : **Profession:** ☐ Ado (12-15 ans) Mail: Adulte (16 ans et +) Responsable de l'enfant: **ACTIVITES CHOISIES + JOUR ACTIVITES CHOISIES + JOUR**



Information Assurance:

Le club de l'ASSER souscrit une couverture d'assurance en responsabilité civile auprès de sa fédération (FSGT) et de la MAIF, couvrant l'utilisation des locaux ainsi que l'organisation de ses activités et manifestations.

Les adhérents sont responsables de leurs affaires personnelles. L'ASSER ne peut être tenue responsable des vols et détériorations qui se produiraient dans les locaux ou sur les parkings.

« Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer » (art L 321-4 du code du sport).

Conformément à cet article, nous attirons votre attention à souscrire un contrat d'assurance garantissant le versement d'indemnités complémentaires en cas de dommage corporel vous survenant. A cet effet, vous avez la possibilité de contacter l'assureur de votre choix, ou d'adhérer à une des formules proposées par notre fédération (FSGT).

Information Accueil des mineurs :

La responsabilité de l'association est engagée durant le temps d'activité.

AUTORISATION PARENTALE (obligatoire pour les enfants mineurs):

Ce temps d'activité (horaires de début et de fin + lieu de pratique) est précisé sur le planning des activités.

Le transfert de garde : - <u>Débute</u> que lorsque le parent (ou représentant légal) a confié <u>physiquement</u> l'enfant à l'animateur responsable du cours. L'ASSER n'est pas un lieu de garderie mais de pratiques sportives.

- <u>Se termine</u> lorsque le parent (ou représentant légal) a récupéré <u>physiquement</u> l'enfant auprès de l'animateur responsable du cours ou lorqu'il est autorisé à rentrer seul (autorisation signée).

Aucun enfant mineur ne peut quitter, seul, le lieu de pratique si les parents (ou représentant légal) n'ont pas signé l'autorisation ci-dessous.

Procédure en cas de retard des parents :

L'animateur cherchera à joindre les parents par téléphone. A cet effet, pensez à noter plusieurs numéros de téléphone sur la fiche d'inscription.

En cas de retard conséquent, et si l'animateur ne peut joindre les parents, l'enfant sera confié au représentant départemental de l'Etat (le Préfet) par l'intermédiaire des services de police ou de gendarmerie.

Je Journalie (e)		••••••••••••••	, ugissu	nt en quante de parent ou r	-presentant legal :	
Autorise mon (mes) enfant(s) à	participer aux activité	s organisé	es par l'ASSER,		
	□ oui	□ NON				
Autorise les re	sponsables de l'a	ssociation (animateur	s, directric	e) à prendre, en cas d'urgen	ce, les mesures nécessaire	es
la santé de mo	n (mes) enfant(s) (transport, hospitalis	ation, opér	ation)		
	□ oui	□ NON				
Autorise mon	enfant à rentrer s	seul ou à attendre seul	l l'arrivée d	u responsable,		
	□ oui	□ NON		•		
Autorise mon	enfant à monter	dans les véhicules de l	'Asser pour	rejoindre une activité ou po	our une sortie.	
	□ oui	□ NON		·		/
-				on d'image de l'adhérent à c ciaux) sauf demande expre	•	aι
Information Pro	cédures disciplin	aires :				
•	•		•	e livrant à des dégradations,		
	ı ne respectant p	as les règles du règlem	ient associa	tif sera exclu temporaireme	nt ou définitivement de	
l'association.						
		eront spécifiées aux pa		•		
En cas de renvoi	définitif de l'asso	ociation, les sommes v	ersées par l	'adhérent restent acquises à	l'ASSER.	
III ot ADDROIIV	د ا ما					
LO EL AFFROUVI	- IC					
				Signature obligatoire		